

**LISTE DES DECISIONS PRISES PENDANT LE CONSEIL D'AIDE SOCIALE DU jeudi 25 avril 2019**

**Présents :** Anne-Sophie Roijen, Bernard Liégeois, Guy Ernon, Hilde Broers, Marie-Noëlle Kurvers, Michaël Henen, Rik Tomsin, Nicolas Droeven : Les conseillers  
Joris Gaens: Le Président  
Maike Stieners: Directeur général

**Excusé:** Guy Ernon : conseiller

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. GDPR : Procédure d'approbation des droits de la personne concernée.**

Le 25 mai 2018, le GDPR (Général Data Protection Regulation) entrain en vigueur. Le GDPR concerne la gestion et la sécurité des données à caractère personnel des citoyens européens. Dans le contexte du GDPR, il est nécessaire d'élaborer et d'approuver une procédure relative aux droits de la personne concernée.

Approuvé à l'unanimité des voix :

Le GDPR : Procédure d'approbation des droits de la personne concernée a été approuvée.

**2. GDPR : Approbation de la procédure d'incidents**

Le 25 mai 2018, le GDPR (Général Data Protection Regulation) entrain en vigueur. Le GDPR concerne la gestion et la sécurité des données à caractère personnel des citoyens européens. Dans le contexte du GDPR, il est nécessaire d'élaborer et d'approuver une procédure d'incidents.

Approuvé à l'unanimité des voix :

Le GDPR : Approbation de la procédure d'incidents a été approuvée

**3. GDPR : Procédure d'approbation pour prendre des photos**

Le 25 mai 2018, le GDPR (Général Data Protection Regulation) entrain en vigueur. Le GDPR concerne la gestion et la sécurité des données à caractère personnel des citoyens européens. Dans le contexte du GDPR, il est nécessaire d'élaborer et d'approuver une procédure pour prendre des photos.

Approuvé à l'unanimité des voix :

Le GDPR : Approbation de la procédure pour prendre des photos a été approuvée

**4. GDPR : Procédure d'approbation de la déclaration de confidentialité**

Le 25 mai 2018, le GDPR (Général Data Protection Regulation) entrain en vigueur. Le GDPR concerne la gestion et la sécurité des données à caractère personnel des citoyens européens. Dans le contexte du GDPR, il est nécessaire d'élaborer et d'approuver une procédure de la déclaration de confidentialité.

Approuvé à l'unanimité des voix :

Le GDPR : Approbation de la procédure de la déclaration de confidentialité a été approuvée

5. Approbation modèle de convention entre le client et le cpas dans le cadre de la médiation de dettes  
Approbation modèle de convention entre le client et le cpas dans le cadre de la médiation de dettes

Approuvé à l'unanimité des voix :

Le conseil a approuvé le modèle de convention de médiation de dette conclue entre le CPAS et le client.

6. Approbation de la convention de collaboration et mise à disponibilité dans le cadre de l'art 60§7 de la loi organique

Au sein du groupe des CPAS du Sud-Est du Limbourg (Tongres, Riemst, Bilzen, Hoeselt et Fourons) il a été proposé de fixer la contribution mensuelle versée aux entreprises privées lors de la mise à disposition des employés Art 60 à 750 EUR par mois. L'intention est de créer davantage de partenariats avec les entrepreneurs et d'empêcher toute concurrence accrue entre différentes communes.

Approuvé à l'unanimité des voix :

Approbation de la convention de collaboration et mise à disponibilité dans le cadre de l'art 60§7

7. Adaptation du règlement de travail dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique

Suite au point précédent, il est demandé au conseil d'abaisser le salaire d'un article 60 au salaire minimum. De cette manière, un accord uniforme est recherché avec les autres communes du sud-est du Limbourg et le montant du salaire à prendre en charge par le CPAS reste limité.

Approuvé à l'unanimité des voix :

Approbation de l'adaptation du règlement de travail dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique.

8. Compte financier annuel 2018 CPAS Fourons

Conformément à l'article 175 du décret du CPAS, le compte financier annuel 2018 du CPAS de Fourons a été envoyé aux membres du conseil deux semaines avant la réunion du conseil. Le conseil est invité à approuver le compte.

Approuvé à l'unanimité des voix :

Approbation du compte financier annuel du CPAS 2018.

9. Communications :

Prise de connaissance du courrier adressé au Président et membres du Conseil de l'Aide Sociale.

### SEANCE FERMEE

10. Prise de connaissance du Bureau Permanent

Le Conseil prend connaissance des décisions prises par les Bureaux Permanents du 26 mars et 9 avril 2019

De la part du CPAS

Maike Stieners

Joris GAENS

Directeur général

Le Président